

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 juin 2006
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LIMOZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne - Année 2005 - Présentation.

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article L1411.3 du Code des Général des Collectivités Territoriales dispose que « le délégataire produit, chaque année avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Cependant, à la différence des rapports sur les Services de l'Eau et de l'Assainissement qui sont soumis aux indicateurs techniques et financiers fixés par le décret n° 95/635 du 6 mai 1995, celui du Service du Réseau de Distribution de Chaleur des Hauts de Garonne n'est pas subordonné à des dispositions précises en l'absence de décret d'application le concernant.

Le rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2005-236 du 14 mai 2005 du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales, publié au Journal Officiel du 18 mars 2005.

L'année 2005 a été marquée par :

- la poursuite des travaux de déplacement du réseau de chaleur préalablement au prolongement de la ligne A du tramway, secteurs de Lormont et de Floirac ;
- la réalisation des travaux de mise en conformité de la chaufferie avec les dispositions de l'arrêté ministériel du 30 juillet 2003 sur la limitation des rejets atmosphériques et la prévention de la pollution des eaux ;
- la première affectation, au titre du Plan National d'Affectation des Quotas (PNAQ), période 2005-2007, de 32.212 tonnes de quotas de CO₂, la Communauté Urbaine

étant juridiquement et financièrement responsable du strict respect de ce droit d'émission et de son contrôle (pour l'année 2005, les opérations de restitution de quotas ont été de 20.477 tonnes) ;

- la signature de l'avenant n°3 au contrat d'affermage qui substitue un nouvel indice à l'indice PsdC (Produits et services divers C). Celui-ci, qui rentrait dans la formation du prix de la chaleur et de l'eau chaude sanitaire facturée à l'abonné, n'a plus été publié et calculé à compter de septembre 2005. L'avenant complète également les dispositions financières relatives au raccordement des nouveaux abonnés au réseau de chaleur ;
- la réalisation des travaux de raccordement de la clinique des 4 Pavillons au réseau de chaleur et la mise en service des installations en décembre 2005.

L'analyse financière effectuée par le centre "Contrôle de Gestion " de l'Inspection Générale et de l'Audit fait ressortir pour l'année 2005 :

- une forte croissance, par rapport à l'exercice précédent, du chiffre d'affaire R1 (+13,1%) due à l'augmentation des tarifs du gaz ;
- une faible augmentation de l'ensemble des charges (+ 3,4 %), bien que les achats de combustible soient en hausse de 14,3% ;
- les dépenses de gros entretien et réparations, bien qu'elles soient en augmentation de 34,8% par rapport à 2004, en raison d'arrêts de la chaufferie et de fuites importantes sur le réseau en fin d'année, sont couvertes par le fonds de renouvellement du GER ;
- les dépenses imputables sur le fonds conventionnel et réalisées en 2005, s'inscrivent dans le budget prévu pour 2005.

Le coût moyen au logement (surface de 68,83 m²) est de 538,69 Euros TTC en 2005, contre 507,38 Euros TTC en 2004, soit une augmentation de 6,2 %. La raison principale en est l'augmentation du coût de l'énergie.

A noter que les contrôles réalisés durant l'année 2005 ont mis en évidence un bon respect des objectifs techniques du Contrat d'Affermage. Ainsi, toutes les informations jugées nécessaires pour vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des installations du service public du chauffage urbain ont été transmises à la Communauté Urbaine et à son bureau de contrôle Bature Environnement.

Les contrôles effectués par les organismes habilités en 2005 (APAVE, Fédération Française des Sociétés d'Assurance) ont montré que les rejets gazeux dans l'atmosphère, les effluents liquides et les niveaux de bruit émis par le site de Cenon, ainsi que les dispositifs de sécurité incendies, sont conformes à la réglementation actuelle.

Conformément à l'article L 1411.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne, annexé à la présente délibération, sera mis à la disposition du public dans les mairies et au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, il vous est présenté, en application de cette réglementation, le document, ci-joint, dont il vous est demandé de prendre acte, comportant :

- une présentation générale et une synthèse de l'activité du Service du Réseau de Distribution de Chaleur des Hauts de Garonne pour l'année 2005,
- une analyse financière de l'année 2005,
- le compte-rendu technique et financier de l'exercice 2005, établi par le Fermier, le Groupement S.E.T.GI/ELYO S.A., en application de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégation de service public, et de l'article 58 du Contrat d'Affermage du 5 décembre 1997.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées présentation.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. DIDIER CAZABONNE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
4 JUILLET 2006**